

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle affaires juridiques

Affaire suivie par
Corinne MARTIN
Chargée des affaires juridiques

Décision 2025-OR-186

**Nomination
de Madame Laurence SOLA en
qualité de référente laïcité de
l'Université de Toulouse**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L124-3 ;
Vu le décret 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;
Vu le décret 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération du conseil d'administration n°2025/04/CA-036 en date du 7 janvier 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse.

Considérant qu'une référente laïcité et un chargé de mission sont nommés en vue d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout agent public ou chef de service.
Une lettre de mission fixe leurs attributions¹.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Nomination

Madame Laurence SOLA est nommée référente laïcité pour l'Université de Toulouse.

Article 2 : Durée

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat de la présidente de l'Université de Toulouse.

Article 3 : Publication

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'Université de Toulouse.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 22 mai 2025



Odile RAUZY

¹ Lettre laïcité MESR en date du 8 septembre 2023